



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 1er octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	30	5	0

Secrétaire de séance : Philippe FOURNIÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 25 juin 2020,
- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020.

N°	Libellé	Rapporteur
222	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
223	Direction Générale – Délégation du Conseil municipal au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	Le Maire
224	Finances – Budget Ville – Création d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)	Le Maire
225	Finances – Décision modificative n°2 – Budget principal de la Ville	Le Maire
226	Finances – Décision modificative n°2 – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
227	Finances – Décision modificative n°2 – Budget annexe Foire et Salons	Le Maire
228	Finances – Budget Ville – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur	Le Maire
229	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur	Le Maire
230	Finances – Budget Ville – Régie de recettes des festivités de Noël – Remise gracieuse suite à l'encaissement de faux billets	Le Maire
231	Direction Générale – Avance sur les loyers pour la SEM.VIE	Le Maire
232	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2019	Jill GAUCHER
233	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées – Année 2019	Jill GAUCHER
234	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Convention pour la réception et le traitement des boues liquides de stations d'épuration sur le site de la station d'épuration de la ville de Vierzon – Société Véolia	Jill GAUCHER
235	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la vente par la S.A. France Loire du pavillon situé 6 place de la Mémoire (parcelle EO 13)	Franck MICHOUX
236	Foncier – Régularisation foncière – Acquisition auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt de la parcelle BT 251 – Rue Marcel Paul – ZAC de l'Aujonnière	Franck MICHOUX
237	Foncier – Classement dans le domaine public communal de la parcelle BT 251 – Rue Marcel Paul – ZAC de l'Aujonnière	Franck MICHOUX
238	Foncier – Lotissement du Colombier – Cession du lot n°4 (parcelles AE 274 et 291) à Monsieur MEMMOU	Franck MICHOUX
239	Foncier – Cession d'une portion de la parcelle communale DY 74 à Monsieur et Madame DUBOIS – Chemin du Verdin	Franck MICHOUX
240	Foncier – Arrêté préfectoral de délimitation d'une zone de présence d'un risque de mérules sur la commune de Vierzon – Avis du Conseil municipal	Franck MICHOUX
241	Foncier – Avenant n°1 à la convention partenariale relative au pôle départemental pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent 2019-2022	Franck MICHOUX
242	Foncier – Parc technologique de Sologne – Cession à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt des parcelles cadastrées AH 254 et 255 (Les Grandes Varennes)	Franck MICHOUX
243	Foncier – Lotissement du Colombier – Cession du lot n°9 (parcelles AE 282 et 298) à Monsieur et Madame VINZOULA	Franck MICHOUX

N°	Libellé	Rapporteur
244	Espace Bas de Grange – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d’activités pour l’exercice 2019	Franck MICHOUX
245	Équipement cinématographique – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d’activités pour l’exercice 2019	Franck MICHOUX
246	SEM.VIE – Compte rendu annuel d’activités pour l’exercice 2019	Franck MICHOUX
247	Jeunesse – Tarifs camps jeunesse séjours février 2021	Maryvonne ROUX
248	Jeunesse – Dispositifs « Bourse aux permis de conduire » et « Argent de poche pour actions solidaires » inscrits dans le cadre du « Plan quartier d’été 2020 »	Maryvonne ROUX
249	Culture – Tarification du Théâtre Mac-Nab	Mélanie CHAUVET
250	Culture – Atelier arts plastiques – Tarification	Mélanie CHAUVET
251	Culture – Contrat de parrainage entre la Ville et la Société Compagnie des Eaux et de l’Ozone	Mélanie CHAUVET
252	Culture – Adhésion au réseau le Chainon Manquant	Mélanie CHAUVET
253	Associations – Attribution d’une subvention de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
254	Affaires scolaires – Modification des conditions de l’adhésion collective – Affiliation aux Francas du Cher au titre de l’année 2020 – Convention de partenariat entre la ville de Vierzon et les Francas du Cher à compter de l’année 2020	Toufik DRIF
255	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
256	Ressources Humaines – Autorisation de signature d’une nouvelle convention avec un service de médecine préventive et résiliation de la convention d’adhésion entre la ville de Vierzon et le service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher de la Fonction Publique Territoriale	Solange MION
257	Ressources Humaines – Prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l’état d’urgence	Solange MION
258	Sports – Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement à diverses associations sportives	Wendelin KIM
259	Numérique – Délégation de signature d’avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Boris RENÉ
260	Label territoire vélo – Dépôt de candidature auprès de la fédération française de cyclotourisme	Hayate DADSI
261	Solidarité – Attribution d’une subvention de fonctionnement à deux associations	Fabien BERNAGOUT
262	Direction Générale – Approbation des statuts de la Communauté de communes	François DUMON

N°	Libellé	Rapporteur
263	Transports – Fête de Noël et du jour de l’an 2020-2023 – Gratuité des bus	Ophélie TAIRET
264	Transports – Semaine européenne du développement durable 2020-2023 – Gratuité des bus	Ophélie TAIRET
265	Transports – Contrat de délégation de service public des transports urbains – Rapport d’activité 2019 de la Société des Transports Urbains de Vierzon (STUV)	Ophélie TAIRET

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils municipaux du 25 juin et 10 juillet 2020.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/222 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu’il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur la réalisation de prêts auprès de la Banque Postale, un droit de préemption, de locations temporaires de terrains communaux, de diverses acquisitions, d’une occupation temporaire d’un toit terrasse privé, d’une convention de prêt, de diverses demandes de subventions, d’un partenariat culturel, d’une mise en place du dispositif « j’apprends à nager », de mise à disposition d’un logement, d’une modification du règlement intérieur et divers marchés.

20/223 DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d’approuver la délégation du Conseil municipal au Maire en vertu des dispositions de l’article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/224 FINANCES – CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) du budget Ville.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET.

2 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

5 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 abstentions par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/225 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET.

2 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

5 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 abstentions par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/226 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/227 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Foire et Salons.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/228 FINANCES – BUDGET VILLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non-valeur la créance représentant un montant de 33 854,42 € TTC,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6541 pour 29 848,18 € et 6542 pour 4 006,24 €.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/229 FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non-valeur la créance représentant un montant de 1 893,00 € HT soit 2 264,03 € TTC,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6541.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/230 FINANCES – BUDGET VILLE – RÉGIE DE RECETTES DES FESTIVITÉS DE NOËL – REMISE GRACIEUSE SUITE À L'ENCAISSEMENT DE FAUX BILLETS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder la remise gracieuse au régisseur titulaire de la régie de recettes des festivités de Noël,
- de prendre en charge la somme de 40 € afin d'apurer le déficit de la régie de recettes, à l'article 6718, sous-fonction 024.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/231 DIRECTION GÉNÉRALE – AVANCE SUR LOYERS POUR LA SEM.VIE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avance sur loyers pour la SEM.VIE,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/232 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, pour l'exercice 2019,
- de le mettre à la disposition du public.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/233 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées, pour l'exercice 2019,
- de le mettre à la disposition du public.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUCZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/234 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES BOUES LIQUIDES DE STATIONS D'ÉPURATION SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE VIERZON – SOCIÉTÉ VÉOLIA

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la Ville de Vierzon et la société VEOLIA, pour la réception de lots de boue liquide et le traitement des filtrats sur la station d'épuration des Vallées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les recettes au budget de l'assainissement des eaux usées.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUCZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/235 FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA S.A. FRANCE LOIRE DU PAVILLON SITUÉ 6 PLACE DE LA MÉMOIRE (PARCELLE EO 13)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la S.A. France Loire, du pavillon situé 6 place de la Mémoire, à Vierzon (parcelle cadastrée section EO n° 13).

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/236 FONCIER – RÉGULARISATION FONCIÈRE – ACQUISITION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORÊT DE LA PARCELLE BT 251 – RUE MARCEL PAUL – ZAC DE L’AUJONNIÈRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt , la parcelle cadastrée section BT numéro 251, d'une superficie de 6 348 m², constituant une partie de l'emprise de la rue Marcel Paul, dans la ZAC de l'Aujonnière, à Vierzon, au prix d'un euro (1,00 €),
- de confier au Maire la rédaction de l'acte administratif d'acquisition,
- de désigner Monsieur Franck MICHOUX, Adjoint au Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIETU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/237 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE BT 251 – RUE MARCEL PAUL – ZAC DE L’AUJONNIÈRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal de la parcelle privée non bâtie constituant une partie de l'emprise de la rue Marcel Paul, à Vierzon, cadastrée section BT n° 251,
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/238 FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°4 (PARCELLES AE 274 ET 291) À MONSIEUR MEMMOU

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 4, correspondant aux parcelles cadastrées AE 274 et 291, 9 rue Roland Champenier, dans le lotissement du Colombier à Monsieur Samir MEMMOU, de contenance 650 m², pour 13 000 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec Monsieur Samir MEMMOU et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/239 FONCIER – CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE COMMUNALE DY 74 À MONSIEUR ET MADAME DUBOIS – CHEMIN DU VERDIN

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur et Madame DUBOIS, ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle communale DY n° 74p, pour une superficie de 175 m² sise chemin du Verdin, à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 600 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,

- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction sous fonction 71 article 775.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/240 FONCIER – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉLIMITATION D'UNE ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULES SUR LA COMMUNE DE VIERZON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte le périmètre proposé par la Direction Départementale des Territoires afin d'identifier le foyer de présence de mэрule, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

20/241 FONCIER – AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE AU PÔLE DÉPARTEMENTAL POUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT 2019-2022

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale relative au pôle départemental pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, actant l'adhésion du Pays Berry Saint Amandois et la sortie de la commune de Châteaumeillant et de la Communauté de communes Berry Grand Sud,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M^{me} KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M^{me} GAUCHER), M^{me} BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), M^{me} CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/242 FONCIER – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY & VILLAGES DE LA FORÊT DES PARCELLES CADASTRÉES AH 254 ET 255 (LES GRANDES VARENNES)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt les parcelles communales cadastrées section AH numéros 254 et 255, sises les Grandes Varennes, à Vierzon, pour une surface totale de 42 191 m², moyennant le prix net vendeur de 42 191,00 €, correspondant à l'avis de France Domaine,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction sous fonction 71 article 775.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, M^{me} ROUX, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M. DUMON, M^{me} MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M^{me} CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, M^{me} MORÈVE, M. MICHOUX, M^{me} OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, M^{me} MION, M. LÉCHELON, M^{me} TAIRET, M. KIM, M^{me} SOCHARD, M. MOUAMIR, M^{me} PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, M^{me} RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M^{me} CHANGEUX, M. LATESSA, M^{me} GRISON.

5 voix Pour par mandat : M^{me} KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M^{me} GAUCHER), M^{me} BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), M^{me} CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/243 FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°9 (PARCELLES AE 282 ET 298) À MONSIEUR ET MADAME VINZOULA

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 9, correspondant aux parcelles cadastrées AE 282 et 298, 8 allée Camille Blanc, dans le lotissement du Colombier à Monsieur et Madame VINZOULA, de contenance 719 m², pour 14 380 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec Monsieur et Madame VINZOULA et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/244 ESPACE BAS DE GRANGE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2019.

DÉCIDE

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

2 ne participe pas au vote : M. FOURNIÉ, M. MICHOUX.

20/245 ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2019.

DÉCIDE

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

2 ne participe pas au vote : M. FOURNIÉ, M. MICHOUX.

20/246 SEM.VIE – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2019.

DÉCIDE

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

2 ne participe pas au vote : M. FOURNIÉ, M. MICHOUX.

20/247 JEUNESSE – TARIFS CAMPS JEUNESSE SÉJOURS FÉVRIER 2021

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs du camp durant le séjour de février 2021, ci-dessous détaillés :

TARIF CAMP JEUNESSE :

SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	
ANNEE	2021
AGE	11/17 ans
Nombre de jours	7
Nombre du nuits	6
DATES	Du 22 au 28 février 2021
Nombre de participants	15
Nombre d'animateurs	3
TARIFS	
Familles vierzonnaises ou non vierzonnaises mais payant un impôt local sur Vierzon	
FATL CAF MAXI 19,00 €	134,00 €
FATL CAF MINI 17,00 €	153,00 €
0,00 à 210,99	184,00 €
211,00 à 270,99	191,00 €
271,00 à 350,99	199,00 €
351,00 à 401,99	207,00 €
402,00 à 570,99	214,00 €
571,00 à 620,99	222,00 €
621,00 à 820,99	230,00 €
821,00 à 920,99	249,00 €
921,00 à 970,99	268,00 €
Supérieur à 971,00	287,00 €
NON VIERZONNAIS (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)	
Extérieur	554,00 €

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout contrat ou convention afférents aux activités.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M^{me} KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M^{me} GAUCHER), M^{me} BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), M^{me} CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/248 JEUNESSE – DISPOSITIFS « BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE » ET « ARGENT DE POCHE POUR ACTIONS SOLIDAIRES » INSCRITS DANS LE CADRE DU « PLAN QUARTIER D'ÉTÉ 2020 »

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de valider les modalités du dispositif « Quartier d'été » proposé par le Pôle Jeunesse de la ville, et les montants des bourses octroyées dans ce cadre, ci-dessous détaillés :

	Nombre de jeunes	Age	Dates	Montant accordé par bourse
Bourse « Permis de conduire »	30	16-25 ans	Du 1 ^{er} août 2020 au 31 décembre 2020	230,00 €
Bourse « Argent de poche »	30	16-25 ans	Du 1 ^{er} août 2020 au 31 décembre 2020	150,00 €

- d'imputer les dépenses fonction 422 article 6714.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, M^{me} ROUX, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M. DUMON, M^{me} MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M^{me} CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, M^{me} MORÈVE, M. MICHOUX, M^{me} OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, M^{me} MION, M. LÉCHELON, M^{me} TAIRET, M. KIM, M^{me} SOCHARD, M. MOUAMIR, M^{me} PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, M^{me} RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M^{me} CHANGEUX, M. LATESSA, M^{me} GRISON.

5 voix Pour par mandat : M^{me} KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M^{me} GAUCHER), M^{me} BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), M^{me} CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/249 CULTURE – TARIFICATION DU THÉÂTRE MAC-NAB

Rapporteur: Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération suivante : n° 19/79 du 21 mars 2019,

- d'appliquer les tarifs à compter de la saison 2020-2021 du Théâtre Mac-Nab.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/250 CULTURE – ATELIER ARTS PLASTIQUES – TARIFICATION

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer l'ensemble des tarifs forfaitaires annuels à compter du 24 septembre 2020,
- de fixer le tarif d'intervention de l'enseignante comme suit :
 - 30,00 € l'heure d'intervention de l'enseignante artistique dans le cadre d'une convention pédagogique,
- de payer les frais de scolarité en 1, 2 ou 3 mensualités d'octobre à décembre.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/251 CULTURE – CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

- d'approuver le contrat de parrainage, à intervenir, passé entre la Ville et la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour le versement d'une somme de 13 000 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer ledit contrat et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/252 CULTURE – ADHÉSION AU RÉSEAU LE CHAINON MANQUANT

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer au Réseau Le Chainon Manquant,
- d'autoriser le Maire ou l'adjointe au Maire à signer le formulaire d'adhésion,
- d'imputer les dépenses au budget 20 imputation 6281.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/253 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnelle, une subvention à l'association suivante :

2 000 € à l'association Radio Pays de Vierzon pour l'aider à l'achat de matériel.

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

150 € à l'association GEM Odyssee,
200 € à l'association Le Petit Atelier des Couseuses,

250 € à l'association Fasila Danser,
400 € à l'association des Médailleurs militaires de la 512ème section de Vierzon,
800 € à l'association Ekomelong,

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 3 800 € sur les crédits ouverts au budget 2020, article 6574.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/254 AFFAIRES SCOLAIRES – MODIFICATION DES CONDITIONS DE L'ADHÉSION COLLECTIVE – AFFILIATION AUX FRANCAS DU CHER AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LES FRANCAS DU CHER À COMPTER DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification des modalités de calcul de l'adhésion annuelle fixée par l'association portant son montant à 2 920 € au titre de l'année 2020,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
- de verser pour 2020, au titre de son adhésion annuelle collective, la somme correspondante,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/255 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/256 RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC UN SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LE SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU CHER DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- la résiliation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher de la Fonction Publique Territoriale,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette résiliation et à signer une nouvelle convention avec un autre service de médecine préventive.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/257 RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS PARTICULIÈREMENT MOBILISÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'instaurer une prime exceptionnelle au profit de ces agents de la Ville de Vierzon, fonctionnaires et contractuels de droit public, particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics, afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période », selon les modalités suivantes :

- le montant de la prime exceptionnelle sera établie sur la base de 1 000 euros proratisé sur le temps de travail réalisé pendant cette période,
- la prime exceptionnelle est exonérée d'impôts sur le revenu et de cotisations et contributions sociales,
- la prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes,
- la prime fera l'objet d'un versement unique au mois d'octobre 2020,
- les montants individuels seront fixés par arrêtés du Maire,
- les crédits nécessaires au versement de la prime seront inscrits au budget.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/258 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

- 2 000 € au Club d'Athlétisme Vierzonnais pour l'organisation de la 11ème édition des 24 heures du Quai du Cher, support du Championnat de France de la spécialité, qui aura lieu les 10 et 11 octobre 2020,
- 1 450 € au Club Cycliste Vierzonnais pour l'organisation de la 61ème course Paris - Chalette - Vierzon du 26 septembre 2020,
- 500 € au Sport Canin Vierzonnais pour l'organisation du concours en ring (C.S.A.U. et Brevets-Échelons 1-2-3) qui a eu lieu les 14, 15 et 16 février 2020 et de pistage qui se déroulera les 12 et 13 décembre prochains.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2020, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/259 NUMÉRIQUE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Rapporteur : Boris RENÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de renouveler son souhait de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre la ville de Vierzon et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions annexées à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
- de prendre note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/260 LABEL TERRITOIRE VÉLO – DÉPÔT DE CANDIDATURE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le principe d'une candidature au Label Territoire Vélo,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout document afférent à la candidature,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à engager les sommes dues au titre de la cotisation annuelle au Label,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2020, fonction/sous-fonction 40, article 6281 soit 220 euros.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/261 SOLIDARITÉ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DEUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnelle, une subvention aux associations suivantes :
2 500 € à l'association l'Association pour les Jumelages entre camps de réfugiés Palestiniens et villes Françaises,

2 500 € au Lions Club.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 5 000 € sur les crédits ouverts au budget 2020, article 6574.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/262 DIRECTION GÉNÉRALE – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur : François DUMON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable sur la modification des statuts.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/263 TRANSPORTS – FÊTE DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN 2020-2023 – GRATUITÉ DES BUS

Rapporteur : Ophélie TAIRET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder la gratuité des transports urbains dans la ville les deux samedis avant Noël et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/264 TRANSPORTS – SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2023 – GRATUITÉ DES BUS

Rapporteur : Ophélie TAIRET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une journée de gratuité des transports urbains dans la ville pendant la semaine européenne du développement durable qui à lieu tous les ans et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIETU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

20/265 TRANSPORTS – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON (STUV)

Rapporteur : Ophélie TAIRET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport d'activité 2019 de la Société des Transports Urbains de Vierzon (STUV), conformément à la délégation de service public n° 2015-129 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains « Le Vib' ».

DÉCIDE

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. LHONNEUR, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIETU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), Mme DADSI (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. AZZOUC (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. DESNOUES).

Fait à VIERZON, le 2 octobre 2020



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas SANSU